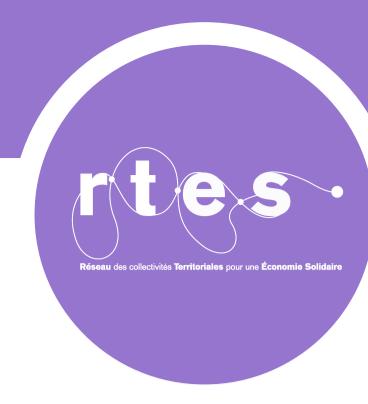


Ville de Romainville : L'Agence Communale de la Transition Écologique et Solidaire (ACTES)



Pourquoi ce projet ?

- ▶ Pour développer l'offre d'insertion par l'activité économique
- ▶ Pour favoriser les transitions écologiques et sociales
- ▶ Pour favoriser un développement économique endogène, dense en emploi local et accessible à tous et toutes

Et concrètement ?

La Ville de Romainville a décidé de créer en septembre 2020 une Agence Communale de la Transition Écologique et Solidaire (ACTES) en vue de relever le défi de la transition écologique et sociale, en participant à l'émergence de nouvelles filières. ACTES met en place des Ateliers Chantier d'Insertion (ACI) conventionnés par l'État, permettant d'employer en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Ces emplois sont positionnés dans des champs encore peu couverts par les secteurs publics et marchands (maraîchage, sensibilisation à la réduction et au tri des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, mobilités douces). Epaulé.e.s par des agent.e.s de la Ville, les salarié.e.s en insertion bénéficient d'une formation en situation de travail et d'un suivi personnalisé. L'objectif de ces contrats d'insertion d'une durée de 6 à 24 mois est de propulser les salarié.e.s vers un emploi durable.

Ce que cela produit

- Une Cité Maraîchère dans un quartier politique de la ville, des paniers solidaires et un café cantine.
- Une multiplication des vecteurs d'insertion possibles: agriculture urbaine, sensibilisation au tri et au zéro déchet, lutte contre le gaspillage alimentaire, développement de nouvelles mobilités, lutte contre la précarité énergétique, alimentation durable et solidaire, réemploi...

Le projet de la collectivité en chiffres

L'offre d'insertion en Seine Saint-Denis est **inférieure de 25%** à celle de la région Île-de-France

20 emplois en CDDI de 26 heures créés en 2021, 1ère année de fonctionnement



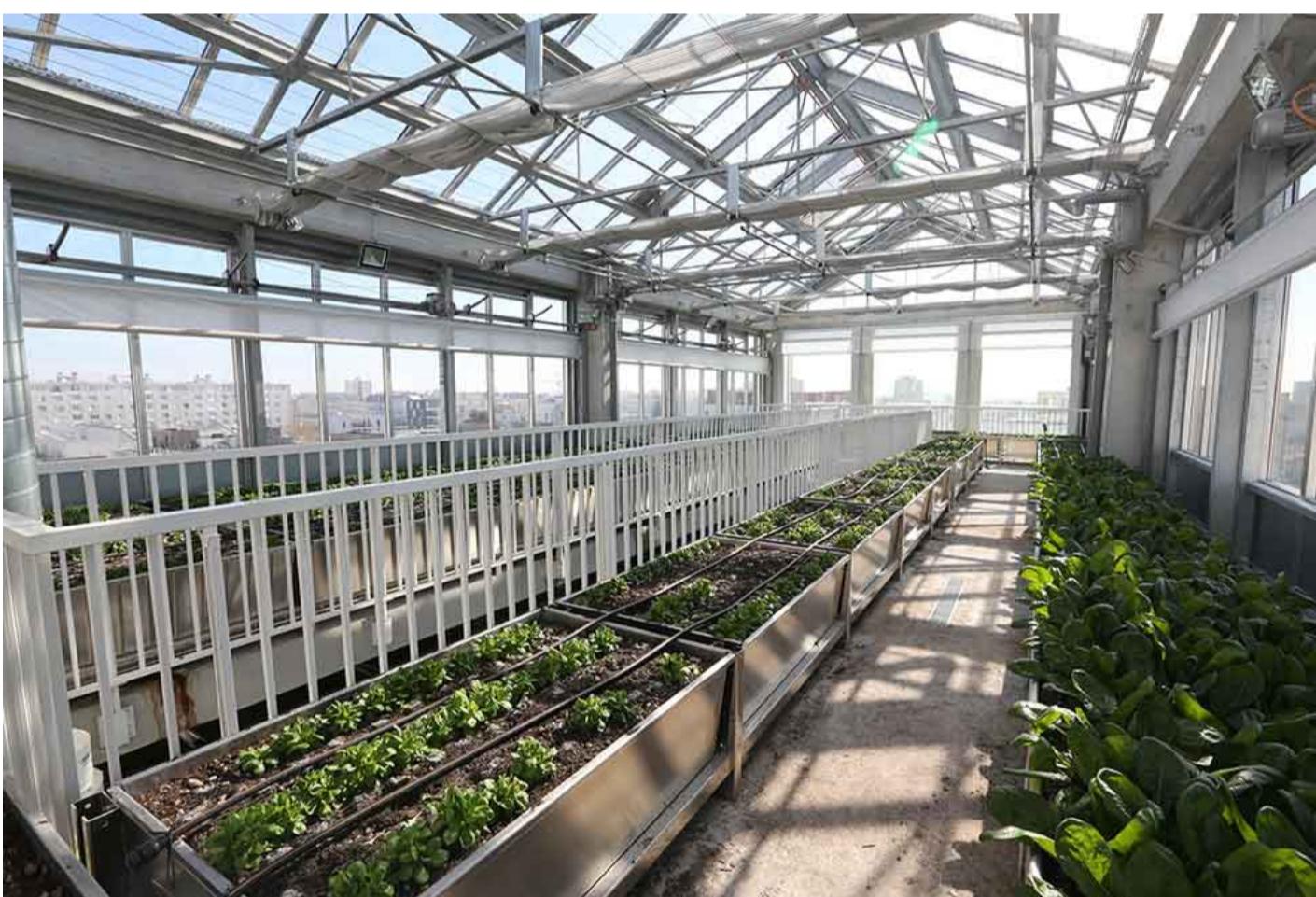
Le "plus" du projet

La Cité Maraîchère est un équipement soutenu par ACTES au service des habitant.e.s et acteur.rice.s de l'ESS. Elle propose des alternatives face aux enjeux sociétaux d'alimentation durable et de qualité, et vise à en réduire les inégalités d'accès. Elle constitue un lieu multiple de production maraîchère, d'apprentissage, de pédagogie et de sensibilisation à des modes de vie plus respectueux de l'environnement, de récréation et d'échanges, mais aussi un nouveau lieu de vie dans le quartier.



Les parties prenantes du projet

La Ville de Romainville, l'Etat, et plus particulièrement la DRIEAT Île-de-France, la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports.



La Cité Maraîchère



Ce qu'en dit François Dechy, Maire de Romainville

« Le choix qui est le nôtre à Romainville est de construire avec les acteurs locaux, dans le respect de leurs orientations (associations, TPE, PME, entreprises sociales etc.) les réponses aux besoins du territoire. Pour autant, nous assumons pleinement de prendre notre part, lorsque les réponses des acteurs privés ne sont pas satisfaisantes. C'est tout le sens de l'Agence Communale de la Transition Écologique et Solidaire (A.C.T.E.S) que nous avons mise en place. Elle vise à créer des parcours d'insertion dans l'emploi en s'appuyant sur les métiers de la transition écologique et répondant aux besoins sociaux du territoire. »